

Dans la Creuse, les projets de mines d'or inquiètent

Les prospections avaient été autorisées par Arnaud Montebourg, alors ministre du redressement productif

LUSSAT (CREUSE) - envoyée spéciale

Les parcelles agricoles dessinent de longues lignes jaunes entrecoupées par les balles de foin. Sur ces terres d'élevage de la Creuse, entre Guéret et Montluçon, Mathieu Couturier, agriculteur âgé de 30 ans, montre sa ferme et l'étendue d'épis de blé où se sont glissés quelques coquelicots et bleuets. Depuis deux ans, ce Creusoise se convertit à l'agriculture biologique. Il souhaite investir encore pour vendre ses volailles sur place : « Mais avec ce projet de mines, j'hésite vraiment », dit-il.

Son champ de céréales est situé sur le « PER », le permis exclusif de recherche dit de « Villeranges », accordé à la compagnie minière Cominor, une filiale de la canadienne La Mancha, en 2013. Sur cette surface de 47 kilomètres carrés qui couvre sept communes, l'entreprise est autorisée à prospecter les sols pour évaluer leur teneur en or. Au total, une dizaine de permis de recherche ont été octroyés entre 2013 et 2015, sous l'impulsion de l'ancien ministre du redressement productif Arnaud Montebourg, désireux de relancer l'industrie minière dans l'Hexagone. La dernière mine aurifère en France, celle de Salsigne, dans le Languedoc-Roussillon, avait fermé en 2004, après plus d'un siècle d'exploitation.

Dans la Creuse, la première phase de recherche - des prélèvements de roche en surface - a pris fin en février. « Les résultats étant



encourageants, nous voulons passer à une deuxième étape, avec des sondages plus profonds », explique Tanguy Nobilet, géologue pour Cominor. « Nous n'envisageons pas d'exploitation à ce stade, affirme Dominique Delorme, porte-parole de Cominor ; cela dépendra de notre prochaine phase de recherche et du cours de l'or. »

Cette incertitude alimente les inquiétudes dans le village de Lussat, situé au beau milieu du PER. Les riverains redoutent de voir se creuser des mines à ciel ouvert ravageant le paysage vert du Limousin. « Si mon village va être rasé, ça m'intéresse de le savoir », s'enhardit Rémi Bodeau, le maire de cette commune de 450 habitants, dont une vingtaine d'agriculteurs. L'association Oui à l'avenir, qui milite notamment contre l'enfouissement des déchets nucléaires dans la région, s'est emparée du dossier. Parallèlement, Mathieu Couturier et des riverains de Lussat et des villages alentour ont monté

l'association Stop Mines 23 et présenté une liste d'opposition aux élections municipales « pour sensibiliser les locaux aux problèmes du PER ». Des tracts jaunes « Non aux mines » ont commencé à apparaître dans le village.

Arsenic, plomb et mercure

Si les associations se mobilisent, c'est que les mines d'or sont historiquement responsables de graves pollutions environnementales. Les sols aurifères sont généralement chargés en métaux lourds toxiques comme l'arsenic, le plomb ou encore le mercure. L'exploitation du minerai engendre des déchets susceptibles de contaminer l'environnement s'ils sont mal pris en charge. La mine de Salsigne en est un triste exemple : un rapport de l'Institut de veille sanitaire de 2005 concluait à une surmortalité des populations riveraines par cancer du poumon et de l'appareil digestif de 80 % à 110 % entre 1969 et 1998, « proba-

blement explicable par contamination environnementale ».

« Nous ne voulons pas de ça ici, s'exclame Jean-Pierre Ferant, retraité et membre de Oui à l'avenir ; si un ministre avait une maison ici, il n'y aurait jamais eu de PER. » Les associations se soucient en priorité de l'eau, mais Cominor assure que les recherches se font loin des zones de captage et que les teneurs en arsenic et autres métaux lourds dans les sous-sols creusoises sont bien inférieures à celles observées à Salsigne.

« C'est inimaginable d'avoir des mines à ciel ouvert ici à côté », s'inquiète Nicolas Simonnet, vice-président du conseil général de la Creuse. Le département a voté une motion contre le PER à l'unanimité en 2014. Le nouveau conseil général élu en mai ne s'est pas encore exprimé sur la question, mais M. Simonnet maintient son opposition.

Trois villages plus loin, à la mine du Châtelet, l'or a été abondam-

« Si un ministre avait une maison ici, il n'y aurait jamais eu de permis exclusif de recherche »

JEAN-PIERRE FERANT
retraité, membre
de l'association Oui à l'avenir

ment exploité de 1905 à 1955. Le maire, Jacques Constantin, montre fièrement la photographie en noir et blanc de deux mineurs qui portent un lingot d'or. Mais la gloire du minerai fait aussi écho à un passé douloureux : les déchets toxiques laissés à l'abandon et découverts dans les années 1990. Le site n'est réhabilité définitivement que depuis trois ans et l'enfouissement des déchets a coûté près de 5 millions d'euros à l'Etat.

« On a épuisé quatre ou cinq pré-fets pour obtenir ces travaux », se souvient M. Constantin.

A Lussat, les partisans des mines sont discrets, invisibles ou inexistant. Une « majorité silencieuse », pour Dominique Delorme, de Cominor, qui assure que certains agriculteurs aimeraient profiter de l'aubaine et céder leur parcelle. « L'économie agricole se porte mal, abonde Nicolas Simonnet, le salaire annuel moyen est d'environ 15 000 euros. »

Si la plupart des agriculteurs concernés ont autorisé Cominor à entrer sur leurs terres pour la première phase des recherches, ils semblent plus réticents pour la deuxième étape. « Si on me disait demain qu'il n'y a pas de projet, qu'ils n'ont rien trouvé et qu'ils s'en vont, je serais content, affirme Thierry Chazette, exploitant d'une surface de 290 hectares. On est bien petits face à une multinationale. » ■

MATHILDE GRACIA